

The uprooted: one boy's story

Christina Firpo

Aux archives des colonies françaises d'Aix en Provence, un dossier nouvellement déclassifié fournit des informations sur la biographie d'Henri ROBERT, né au Vietnam à la fin des années 30 d'une mère vietnamienne et d'un père français. Au milieu des comptes-rendus d'examens médicaux, des bulletins scolaires annuels et des photos de classe du jeune Henri souriant, se trouve un document racontant la manière dont il est devenu pupille de la France coloniale. Ce document, daté de 1945 et signé par une certaine Madame Aumont, stipule que la mère d'Henri « se désintéressait totalement de ses enfants » et les confiait par conséquent aux autorités coloniales. Cependant, des dossiers consignés aux Archives Vietnamiennes Nationales d'Hanoi révèlent que Madame Aumont a retiré de force Henri à sa mère et a délibérément menti sur son histoire. Henri Robert n'était que l'un parmi des milliers d'enfants qui ont été soustraits – parfois par la force - à leurs mères vietnamiennes, cambodgiennes et laotiennes entre 1890 et 1975, depuis la période coloniale jusqu'à la fin de la Guerre du Vietnam ; et le dossier d'Henri n'était que l'un parmi les multiples dossiers de la Fédération des Œuvres de l'Enfance Française d'Indochine (FOEFI), une association française dédiée aux enfants de races mêlées en Indochine, qui avaient été abandonnés par leurs pères français. À la fermeture des portes de la FOEFI au début des années 1980, les autorités de l'association placèrent les dossiers des pupilles aux Archives Nationales afin de

permettre aux anciens pupilles de retrouver leur famille une fois atteint l'âge adulte. **Préserver la puissance coloniale en « protégeant » les enfants métis.** Madame Aumont, une française qui travaillait comme bibliothécaire au Tonkin durant la Seconde Guerre Mondiale, travaillait également pour la Fondation Jules Brévié, une association de protection pour les enfants métis abandonnés, qui serait par la suite renommée FOEFI. La Fondation Brévié était issue des multiples Associations pour la Protection des Enfants Métis Abandonnés fondées à la fin des années 1980 – période durant laquelle des citoyens français et les autorités coloniales s'inquiétaient de plus en plus du nombre croissant d'enfants métis nés de mères asiatiques et de pères français, qui les abandonnaient par la suite. Ces colons français craignaient que l'Indochine développe le même problème que celui qui avait affecté les Pays-Bas aux Indes néerlandaises : une population considérable d'hommes et de femmes de races mêlées qui vivait dans la pauvreté, s'enlisait dans la prostitution et se rebellait contre le gouvernement colonial. D'après des rapports détaillés du Consulat Français à Batavia, le gouvernement colonial en Indochine créa un système de protection des métis construit sur le même modèle que celui que les Pays-Bas employaient aux Indes Orientales Néerlandaises.

Pour certaines des mères d'enfants métis non mariées, ce

système de protection fut une aubaine. Dans une société où la contraception et l'avortement demeuraient illégaux, les associations de protection fournissaient aux mères réticentes un moyen d'échapper aux devoirs de la maternité. D'autres mères se tournèrent vers les associations de protection non pas pour leur laisser la garde complète de leurs enfants, mais pour assurer leur survie dans des périodes difficiles. Au cours du XXème siècle, les mères miséreuses, ou celles handicapées par une maladie, placèrent temporairement leurs enfants dans des foyers. Elles le firent avec l'assurance que lorsque leur situation s'améliorerait, elles pourraient retrouver leur progéniture – même s'il s'avère qu'en réalité, les associations de protection ne la leur rendait presque jamais. D'autres mères refusèrent d'abandonner la garde de leurs enfants métis sans père. Dans ces cas-là, les autorités françaises les leur retiraient de force pour placer les enfants dans des orphelinats spécifiques. S'il est impossible de quantifier le nombre exact d'enfants qui sont passés par les orphelinats des associations de protection en Indochine, au cours de mes recherches, j'ai collecté des données sur plus de 4000 pupilles métis. L'histoire de l'enlèvement des enfants métis en Indochine comporte



...le déraciné : le cas d'un jeune garçon

traduction de Julie Lauret

des ressemblances frappantes avec citoyenneté française devint petit garçon de deux ans et ordonna des cas plus célèbres d'enlèvements extensible et n'eut plus grand chose à aux autorités de retirer l'enfant de gré d'enfants indigènes dans d'autres voir avec des idéaux éclairés, mais ou de force. Madame Aumont plaça contextes coloniaux, principalement plutôt avec le désespoir de préserver Henri à l'école Saint Joseph, un en Australie, aux États-Unis et au l'empire. Fils d'un père français orphelinat et une pension pour les Canada. d'Afrique de l'Ouest, Henri Robert enfants sans père de races mêlées,

En Indochine, le programme de relevait de ce dernier cas. dont beaucoup avait subi la même protection des métis était lié à des **La vérité sur l'enlèvement d'Henri** expérience d'être retiré à leur mère. projets démographiques pour la Les documents fournis par les Là-bas, les pupilles étaient élevés colonie. Le carnage de la Première femmes ayant travaillé pour les dans un environnement culturel et Guerre Mondiale avait ravivé la peur associations de protection des métis linguistique exclusivement français. de la dépopulation et fait croître le révèlent que les moyens par lesquels Le projet étant qu'une fois atteint mouvement français Pro-nataliste lesdites associations obtenaient la l'âge adulte, les pupilles intègrent la dans la colonie, ainsi qu'en garde de ces enfants n'étaient pas population française de la colonie. Métropole. En Indochine, les autorités toujours aussi éthiques qu'elles l'ont Peu de temps après l'arrivée d'Henri considéraient les enfants métis privés fait croire au public des colonies. En à l'école Saint Joseph, sa mère de père comme un atout pour 1942, Madame Aumont fut alertée de retrouva sa trace. Dans un geste qui soutenir la population française l'existence des enfants Robert ; Henri laisse peu de doutes sur l'intérêt que blanche en déclin. Revendiquant la était le plus jeune. Aumont retira de portait cette femme à ses enfants, propriété des enfants métis privés de force le frère et la sœur aînés d'Henri elle demanda rendez-vous au prêtre père sur les motifs qu'ils étaient les à sa famille pour les placer dans des en charge et exigea le retour de son fils et filles d'hommes français, les orphelinats du Tonkin. On ne sait pas fils. Lorsque le prêtre refusa, elle autorités les retirèrent à leurs mères clairement si Aumont autorisa le s'empara d'Henri et tous deux prirent et en envoyèrent même certains en jeune Henri à rester avec sa mère la fuite. En apprenant ce qu'elle Métropole afin de repeupler les parce que cette dernière l'allaitait appelle « l'enlèvement » d'Henri, régions décimées par la guerre. encore – une dérogation courante – Madame Aumont déploya la police Initialement, les autorités coloniales ou si elle n'était tout simplement pas coloniale pour mener une fouille en ne s'intéressèrent qu'aux enfants au courant de son existence à cette règle de la campagne tonkinoise. La pouvant passer pour Blancs ; mais époque. En 1943, Aumont décida mère et le fils parvinrent à échapper lorsque la Seconde Guerre Mondiale malgré tout de le retirer lui aussi à sa aux autorités quelques semaines éclata, des employés des famille. Elle requit l'aide de la police avant qu'un fonctionnaire local associations de protection tels que coloniale car la mère refusait vietnamien ne les dénonce à la Madame Aumont s'emparèrent d'abandonner ses droits sur son police. Avisée de la ténacité à toute également des enfants sans père enfant. Ce détail, donné par Madame épreuve de la mère d'Henri, issus d'hommes africains ayant servi Aumont dans le rapport qu'elle fit sur l'association de protection déplaça dans l'armée coloniale. Ce fut le la résistance de la mère d'Henri, Henri dans un autre orphelinat et début d'un changement progressif contredit clairement l'argument envoya son frère et sa sœur dans dans la conception coloniale de ce qu'elle fournira plus tard, cité au des institutions séparées. Dans ces qu'était réellement le fait d'être début de cet article, et mentionnant orphelinats, l'administration changea français. Avec l'augmentation des que la mère d'Henri se désintéressait le nom d'Henri à de multiples reprises troupes coloniales venues d'Afrique totalement de ses enfants. Mais – de Henri ROBERT à Robert HENRI et d'Inde représentant la France en Madame Aumont avait la loi coloniale en passant par Robert-Charles Indochine, certains des employés des de son côté. Elle manipula HENRI, pour finir par Charles HENRI associations de protection habilement une loi métropolitaine – pour éviter que sa mère ne retrouve commencèrent à considérer les française de 1889 qui privait les sa trace. En effet, durant tout ce troupes africaines et Indiennes, ainsi parents absents ou abusifs de leurs temps, son frère adolescent tenta de que leurs enfants métis, comme des droits parentaux, déclara la mère le retrouver, mais les nombreux faux Français. La définition de la d'Henri « incapable d'élever » son noms l'en empêchèrent.

Le voyage en France



Henri resta sous la protection des institutions sociales. Adolescent, il fréquenta l'école des Enfants de Troupes eurasiens, une école militaire à Dalat destinée à l'entraînement des jeunes hommes métis, afin d'en faire des officiers de l'armée coloniale. Après la défaite militaire de Dien Bien Phu et les accords de Genève qui proclamaient l'indépendance du Vietnam, du Cambodge et du Laos, la France fut forcée de retirer son administration et son armée coloniale. La FOEFI, dernière manifestation du programme de protection sociale, entreprit d'envoyer presque tous ses pupilles en France. Comme l'indiquent les documents d'archives, de nombreuses mères se levèrent contre le projet d'évacuation et tentèrent de retrouver leurs enfants avant leur départ. De leur côté, de nombreux pupilles refusèrent de partir. En 1955, alors que l'école des Enfants de Troupe eurasiens préparait ses cadets au voyage vers la métropole, le jeune Henri NICHOLAS refusa avec obstination

de quitter le Vietnam. Il initia une petite rébellion parmi d'autres cadets qui souhaitaient rester au Vietnam auprès de leur famille. Les enseignants rapportèrent qu'Henri avait proféré des commentaires anti-français et des mensonges au sujet des associations de protection. Les « mensonges » proférés par Henri ne sont pas consignés, mais il est possible que celui-ci ait fait allusion aux circonstances de sa séparation d'avec sa mère. Tandis que l'armée française et les associations de protection effaçaient les dernières traces de la présence française en Indochine, les autorités de l'école militaire rayèrent le nom d'Henri de la liste et le laissèrent au Sud-Vietnam.

Le Saigon de l'après-décolonisation dans les années 1950 était une ville rude, en proie à la violence et à la corruption. Parmi les divers problèmes qui la ravageaient, on comptait les gangs d'Eurasiens sans pères, à présent devenus adultes et parias, qui erraient dans la ville et causaient des troubles. Dans une tentative de contenir le problème posé par cette population, le gouvernement Sud-Vietnamien autorisa la FOEFI à poursuivre ses battues dans la campagne à la recherche des enfants métis sans père. Comme durant la période coloniale, certains de ces enfants furent enlevés de force et embarqués pour la France, où ils furent élevés dans des orphelinats. C'est dans ce contexte qu'Henri Robert finit par être envoyé en

France.

Les traces d'archives concernant Henri Robert s'arrêtent en 1963, lorsqu'il atteignit l'âge de ne plus dépendre du système de protection sociale.

La FOEFI continua de fouiller la campagne du Sud-Vietnam à la recherche des enfants issus de pères français ou de soldats des colonies françaises, et ce jusqu'en 1975. En envoyant ces enfants en France, les actions de la Fédération, dans ce cas précis, aidèrent de nombreux jeunes hommes et femmes qui seraient, sinon, devenus des exclus. Mais cela n'a pas



toujours été le cas. Lorsque l'on recompose la vie des pupilles à partir de documents éparpillés parmi sept archives et bibliothèques au Vietnam, au Cambodge et en France, il devient clair que le récit décrivant la manière dont les enfants métis sans père ont été séparés de leur mère n'est pas aussi précis, ni aussi plein d'altruisme, que ce que l'Histoire a bien voulu en dire ; nombre d'entre eux ont été retiré de force à leurs mères Vietnamiennes, Cambodgiennes et Laotiennes.

Christina Firpo est Professeure Associée d'Histoire de l'Asie du Sud à l'université CalPoly de San Luis Obispo, en Californie. De mai à août 2013, elle a été membre de l'IIAS, période au cours de laquelle elle a terminé le manuscrit de son livre intitulé « Les Déracinés : les enfants métis en Indochine, 1890-1983 ». Elle travaille actuellement à l'écriture d'un second livre, provisoirement intitulé « Le Sexe en cachette : le marché noir de l'industrie du sexe dans le Vietnam colonial » (cfirpo@calpoly.edu)